

68^e Conférence Générale de l'AIEA

Déclaration de M. François JACQ,
Administrateur général du CEA

(Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)

Chef de la délégation française

Version longue

Monsieur le Président,

1. Recevez tout d'abord les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette soixante-huitième Conférence générale.
2. La délégation française s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne, et souhaite ajouter quelques considérations à titre national.
3. Je tiens à féliciter le Directeur général et le Secrétariat pour avoir assuré cette année encore la continuité de l'ensemble des activités de l'Agence, en dépit d'un contexte international difficile.
4. La France déplore que cette Conférence générale se tienne pour la 3^e année consécutive dans un contexte de guerre aux portes de l'Europe. Cette guerre, qui a déjà occasionné des dégâts humains et matériels considérables, continue d'affecter la communauté internationale en mettant en péril la sécurité énergétique et alimentaire de nombreux pays, ainsi que la sûreté des installations nucléaires.

Situation en Ukraine

5. La France tient d'abord à rappeler son soutien indéfectible à l'Ukraine dans son combat pour recouvrer son intégrité territoriale et sa souveraineté. L'invasion d'un pays souverain par la Fédération de Russie constitue une violation incontestable de la Charte des Nations unies et porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité européenne et internationale
6. Dans ce contexte, la France demeure extrêmement préoccupée par la sûreté des installations nucléaires ukrainiennes, en particulier celle de la centrale nucléaire de Zaporijjia. Depuis le déclenchement de la guerre d'agression menée par la Russie, les installations nucléaires de l'Ukraine sont soumises à des risques accrus.
7. La Russie porte seule la responsabilité de cette situation et doit, comme le lui a demandé de manière répétée la communauté internationale à l'AIEA, mettre fin sans délai à son occupation de la centrale de Zaporijjia et en restituer le contrôle plein et entier aux autorités ukrainiennes. A ce sujet, nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques dont la centrale a fait l'objet à plusieurs reprises cette année.
8. La France salue la mobilisation de l'Agence et de son Directeur général en Ukraine visant à aider le pays à garantir la sûreté et la sécurité de ses installations nucléaires et à assurer la mise en œuvre des garanties sur son territoire, malgré les risques encourus par son personnel. À cet égard, ma délégation réaffirme son soutien aux sept piliers de sûreté et sécurité nucléaires ainsi qu'aux cinq principes présentés par le Directeur général le 30 mai 2023 devant le Conseil de

sécurité des Nations unies. La présence des experts de l'AIEA sur le terrain est un outil précieux et fondamental que nous devons collectivement continuer à soutenir. L'Agence peut compter sur le soutien politique, technique, humain et financier de la France pour lui permettre de mener à bien l'ensemble de ses missions exigeantes.

9. La France déplore le fait que la Fédération de Russie ne se conforme toujours pas à la résolution GOV/2022/58 adoptée par le Conseil des Gouverneurs. Elle appelle le pays à cesser immédiatement son agression et à retirer sans condition toutes ses forces armées et son équipement militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, ainsi qu'à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Iran – JCPoA et garanties

10. Au titre de la lutte contre la prolifération, je souhaite souligner que la France est engagée depuis plusieurs années avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, et les Etats-Unis dans les efforts visant à rétablir le respect par l'Iran de ses engagements au titre du Joint Comprehensive Plan of Action (JCPoA). La France regrette que l'Iran ait refusé plusieurs occasions diplomatiques de revenir à l'accord, en maintenant des exigences qu'il savait inacceptables.
11. L'Iran poursuit en effet, depuis plus de cinq ans, une escalade de son programme nucléaire, sans justification civile crédible. La découverte, lors d'une inspection de l'AIEA en janvier 2023, de particules d'uranium enrichi à 83,7%, proche de la teneur de 90% généralement considérée comme permettant de fabriquer une arme, illustre la gravité de cette situation. Cette escalade s'est encore accélérée depuis le mois de juin 2024 avec l'installation de nouvelles capacités d'enrichissement en Iran, alors que de nombreux officiels iraniens ont fait des déclarations inquiétantes sur la capacité de l'Iran à assembler une arme et sur un potentiel changement de la « doctrine » supposée de l'Iran.
12. L'Iran a également substantiellement réduit sa coopération avec l'AIEA, qui a perdu la continuité de sa connaissance sur des pans entiers du programme. La France condamne à cet égard la révocation par l'Iran en 2023 des accréditations de plusieurs inspecteurs expérimentés de l'Agence et appelle urgemment l'Iran à revenir sur cette décision. Il s'agit d'une tentative manifeste d'empêcher l'Agence d'exercer efficacement son mandat en matière de garanties.
13. L'Iran n'a par ailleurs toujours pas fourni d'explications crédibles dans l'enquête concernant la découverte par l'AIEA de matières nucléaires sur plusieurs sites non déclarés au titre de son accord de garanties. Cette situation demeure incompatible avec les obligations internationales juridiquement contraignantes de l'Iran.

14. La France exprime également sa préoccupation quant à l'écart de matière constaté par l'Agence lors des opérations de dissolution d'uranium métal réalisées à Ispahan en 2022. Bien qu'une déclaration tardive ait permis aux Iraniens de rectifier cet écart, le Directeur général a informé en mars 2024 le Conseil des Gouverneurs que cette nouvelle déclaration n'était pas conforme aux stocks d'uranium métal précédemment déclarés dans les installations iraniennes. Une étude approfondie de ces questions est indispensable pour s'assurer de l'absence à l'heure actuelle de matières et d'activités non déclarées sur le sol iranien, comme l'a rappelé le Conseil des Gouverneurs dans sa dernière résolution en juin 2024.
15. La France appelle l'Iran à mettre en œuvre pleinement et sans délai ses engagements pris auprès de l'AIEA dans le cadre de la déclaration agréée le 4 mars 2023, en particulier concernant les questions en suspens, ainsi que l'ensemble de ses obligations au titre de son accord de garanties généralisées.
16. L'absence de réponse crédible est d'autant plus préoccupante que l'Iran poursuit, en parallèle, des activités lui permettant de progresser dans l'acquisition de technologies utiles au développement d'un vecteur capable d'emporter une arme nucléaire, en dépit des dispositions de la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui prévalaient jusqu'à l'année dernière. La France demeure déterminée à ce que l'Iran n'acquière jamais l'arme nucléaire et demeure constante dans son engagement à trouver une issue diplomatique.

Corée du Nord

17. Toujours concernant la prolifération nucléaire, la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a continué de développer ses programmes nucléaire et balistique au mépris de ses obligations internationales.
18. Les six essais nucléaires réalisés depuis 2006 et le nombre sans précédent, depuis 2022, de tirs de missiles balistiques, y compris de missiles à portée intercontinentale et de lanceurs spatiaux, constituent des violations manifestes des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, une atteinte à l'intégrité du régime de non-prolifération et une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.
19. La France a pris note de la publication par l'Agence du rapport annuel du Directeur Général sur la mise en œuvre des garanties. Ce rapport met en évidence, une nouvelle fois, la nature proliférante des activités nucléaires de la Corée du Nord. Nous avons noté avec préoccupation la possible mise en service récente du réacteur à eau légère à Yongbyon, dont la contribution au programme nucléaire militaire ne peut être exclue, ainsi que le maintien en état opérationnel du site d'essai de Punggye-Ri, qui demeure prêt à accueillir un 7^{ème} essai nucléaire.

20. Ces développements s'accompagnent d'une rhétorique nucléaire de plus en plus agressive et déstabilisante revendiquant le développement sous tous azimuts des applications militaires de l'énergie nucléaire par la Corée du Nord.

21. La France n'acceptera pas que la Corée du Nord devienne un État nucléaire.

22. Dans ce contexte, mon pays exhorte la RPDC à s'abstenir de tout nouvel essai nucléaire, à abandonner immédiatement toutes les armes nucléaires et tous les programmes balistiques et nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible conformément à ses obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi qu'à revenir à ses engagements au titre du Traité de non-prolifération (TNP).

Syrie

23. Concernant le dossier syrien, douze ans se sont écoulés depuis la conclusion par l'Agence de la probabilité que le bâtiment détruit sur le site de Deir ez-Zor en 2007 ait été un réacteur nucléaire, qui aurait dû être déclaré par la Syrie.

24. La France remercie vivement le Directeur général de ses récents efforts pour que la Syrie accepte enfin de mettre en œuvre intégralement l'accord de garanties syrien et de clarifier ces questions en suspens. Mon pays appelle la Syrie à poursuivre sa coopération avec l'Agence à ce sujet et à lui accorder tous les accès nécessaires à la résolution de ces questions.

25. La France tient à rappeler que la clarification des questions en suspens, quel que soit le pays, demeure d'une importance cruciale pour la préservation de l'intégrité du régime international de non-prolifération.

Application des garanties

26. Le système de garanties de l'AIEA tient une place essentielle au sein du régime international de non-prolifération nucléaire et nous devons de manière commune appuyer les efforts de l'Agence visant à renforcer sa robustesse et son efficacité. La France y contribue depuis plus de quarante ans au travers de la mise à disposition de l'AIEA de ses compétences et de son expertise, dans le cadre de son programme national de soutien aux garanties.

27. La France salue l'impartialité de l'Agence dans la mise en œuvre de son mandat concernant l'application des garanties et rappelle sa souveraineté quant au développement de ses méthodes de travail interne. Elle salue ainsi les efforts mis en œuvre par l'AIEA pour affiner ces analyses, dans une démarche de constante amélioration, en particulier concernant l'approche de mise en œuvre des garanties au niveau de l'État.

28. La France considère que la mise en œuvre combinée d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel doit être considérée comme la norme de vérification et que l'universalisation de ces instruments juridiques demeure une priorité.

Apport indispensable du nucléaire à la transition énergétique durable

Monsieur le Président,

29. Les multiples indicateurs du réchauffement climatique et ses conséquences dramatiques nous pressent d'engager une transition énergétique durable et décarbonée, tout en assurant la sécurité des approvisionnements énergétiques. Dans ce contexte, la France continue de défendre la place du nucléaire auprès des énergies renouvelables pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. En effet, le nucléaire constitue à la fois une des sources d'énergie les plus décarbonées sur son cycle de vie et un moyen de production stable et pilotable avec une sécurité d'approvisionnement élevée.

30. Au niveau national, cette position se traduit par la préparation d'un programme ambitieux de relance de la filière nucléaire, comprenant la construction d'au moins 6 nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2 et la poursuite du fonctionnement des réacteurs nucléaires existants, tant que les plus hautes exigences de sûreté applicables sont respectées.

31. En soutien à ces objectifs, plusieurs lois nationales ont été adoptées, visant d'une part à accélérer les procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires, d'autre part à réorganiser la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France.

32. L'innovation constitue un facteur-clé pour pérenniser la filière nucléaire industrielle, aussi, la France est particulièrement engagée dans le développement des technologies de SMR et d'AMR. 1 milliard d'euros de soutien public sont prévus pour soutenir les réacteurs innovants, utilisant aussi bien la fission que la fusion nucléaires.

33. Par ailleurs, nous nous réjouissons qu'un nombre croissant de pays partage notre approche et identifie le fort potentiel de l'énergie nucléaire pour répondre à la double crise climatique et énergétique. En particulier, la France se félicite de la signature lors de la COP28 d'une déclaration commune endossée par 25 pays reconnaissant la nécessité de tripler les capacités mondiales d'énergie nucléaire d'ici 2050 dans le cadre d'une trajectoire à +1.5°C. La France continuera de se mobiliser pour que cette déclaration se traduise en actions de coopération internationale concrètes.

34. Enfin, la France salue l'important travail de l'Agence et de la Présidence belge de l'Union européenne pour l'organisation du 1^{er} sommet mondial de l'énergie nucléaire qui s'est tenu en

mars dernier, consacrant la reconnaissance de cette énergie sur les plans nationaux et internationaux.

Applications nucléaires et coopération technique

35. Ma délégation souhaite saluer l'organisation par l'AIEA en novembre prochain de la Conférence ministérielle sur les sciences, technologies et applications nucléaires et la coopération technique. Nous remercions l'Agence pour son travail dans la promotion des usages pacifiques de l'atome au service du développement humain respectueux de l'environnement qui concourent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

36. La France accorde une grande importance à la coopération entre les États-membres et remercie l'Agence pour le cadre privilégié qu'elle offre en la matière. Mon pays se tient prêt à faire bénéficier de son expertise les États souhaitant développer les applications nucléaires.

Sûreté et sécurité nucléaires

37. La France soutient l'Agence dans sa démarche de promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaires, notamment concernant l'universalisation des instruments juridiques internationaux. La France considère que le renforcement des infrastructures législatives et réglementaires en matière de sûreté et de sécurité nucléaires favorisent le plein exercice de leurs responsabilités respectives par les exploitants et les États et contribuent à faciliter le déploiement responsable et durable des technologies nucléaires.

38. A ce titre, la France encourage l'Agence à poursuivre ses activités relatives à la sûreté des réacteurs innovants, notamment en évaluant l'applicabilité des normes de sûreté de l'AIEA à ces technologies. Elle soutient en particulier l'initiative NHSI qui stimule le dialogue et la coopération entre les industriels et les autorités de contrôle.

39. Nous remercions également l'AIEA pour l'organisation de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire en mai dernier. Nous déplorons toutefois qu'il n'ait pas été possible d'adopter une déclaration commune en raison de l'opposition d'un seul Etat-membre.

40. En conclusion, ma délégation encourage vivement l'Agence à poursuivre son action pour le développement d'une énergie nucléaire répondant aux meilleurs standards de sûreté, de sécurité et de non-prolifération, et à promouvoir ses atouts dans les forums internationaux de haut niveau sur le climat et l'énergie.

41. La France continuera de soutenir de telles initiatives et se tient également prête à faire bénéficier de son expertise les États qui font le choix de l'énergie nucléaire.

Monsieur le Président, je vous remercie.